



CONDITIONS DE TRAVAIL DES AESH : ENQUÊTE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'AIN



La CGTéduc'action est très active, dans la lutte, pour les collègues AESH. Il est très important pour nous de mieux vous connaître, d'être informé-es au plus près de votre situation sur le terrain, afin de mieux vous représenter encore dans les instances, porter votre voix, vous guider, défendre vos droits, et en obtenir de nouveaux! Nous vous proposons donc de remplir un questionnaire sur les conditions de travail des AESH de l'Ain. Merci beaucoup pour votre participation !

Accéder au questionnaire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdxBp-Rw8KADIXMX2tmH6ZV1HpOZqcmccCCPqQ0vGDJcpqJSQ/viewform>

Besoin d'informations ? Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de votre fonction ? Vous souhaitez vous syndiquer, nous rejoindre dans la lutte pour la reconnaissance de notre métier AESH ? N'hésitez pas, contactez-nous !

- Nous appeler : 06 27 44 04 01
- Nous écrire : adresse mail dédiée aux AESH : cgteduc.AESH01@laposte.net
- Accéder à notre groupe Facebook dédié aux AESH du 01 : [AESH CGT EDUC'ACTION DE L'AIN](#)

A très bientôt !

Pour les AESH la CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE...

- **La valorisation salariale**, d'urgence et l'arrêt du recours au multi employeur
- **L'arrêt de la surexploitation** et du « multi fonctions », le respect strict du cadre de nos missions !
Vivons dignement de notre travail auprès des élèves en situation de handicap dans tous les établissements scolaires.
- **L'arrêt de la gestion purement comptable et déshumanisée** des PIAL !
- Des mesures concrètes et spécifiques prises immédiatement pour notre **protection sanitaire**
- La création immédiate d'**un statut de fonctionnaire** de catégorie B
- **La titularisation** immédiate sans condition de concours ou de nationalité et un salaire temps plein équivalent à 1,4 fois le SMIC dès 24H d'accompagnement
- **Une formation professionnelle initiale qualifiante** sous statut de fonctionnaire (INSPé) de 24 mois avant une première prise de poste, et l'accès pour tou·tes à la formation continue
- L'accès pour les AESH aux **primes REP, REP+, EREA**